



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
CIMETIERE DES TILLEULS BD CLEMENCEAU  
LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007**

*EH/IE*

*APM 07/1600*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et  
suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par La SARL BONNEAU PAYSAGE sise 20  
rue des Romarins à 17420 St Palais sur Mer, en date du 15  
novembre 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers  
de la route pendant toute la durée des travaux d'abattages  
d'arbres,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La SARL BONNEAU PAYSAGE est autorisée à effectuer des  
travaux d'abattage d'arbres et broyage de souches dans le cimetière  
des Tilleuls- Bd Clémenceau le mercredi 28 novembre 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée sur la voie précitée pendant  
toute la durée des travaux abattage d'arbres.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit suivant l'avancement des  
travaux lors de l'abattage des arbres et le broyage de souches.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation  
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant  
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 16 novembre 2007*

**Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 19 novembre 2007**

**Le Maire,  
H. LE GUEUT**